

# L'implant cochléaire en Algérie : État actuel et perspectives

Pr DJENNAOUI Djamel  
Chef de service d'ORL, CHU Mustapha, Alger

## I. Introduction

L'implant cochléaire est le fruit d'une découverte fortuite dans les années 60 lorsque ERYES a obtenu une sensation auditive en stimulant le promontoire d'un sujet cophotique porteur d'une paralysie faciale et d'une cavité d'évidement. Depuis, d'énormes progrès technologiques ont été réalisés et ont abouti à l'implant qu'on connaît aujourd'hui.

Depuis plus de 20 ans, les pays développés, en particulier les pays européens, ont validé l'implant cochléaire et ont mis en place des programmes nationaux d'implantation.

A titre indicatif, en France, en 2005, près de 500 implants ont été affectés par les pouvoirs publics aux différents centres d'implants (25 environ).

En Algérie, cette technique, pourtant validée dans le monde entier, a tardé à s'imposer.

Le premier centre d'implant en Algérie a été créé en 2003 dans le service d'ORL de l'hôpital Mustapha.

## II. Le centre d'implant d'Alger

- Sept 2003 : 2 premiers patients ont été opérés ;
- En 2004 : 5 implants ont été posés ;
- En 2005 : 6 implants ;
- En 2006 : 4 implants ont été posés le 27 mars ;
- Soit un bilan global de 17 implants en 3 ans.

### Un centre d'implant = une équipe homogène

- ◆Chirurgiens compétents ;
- ◆Audiologistes et électrophysiologistes expérimentés ;
- ◆Orthophonistes spécialement formés à cet effet ;
- ◆Motivation de l'équipe primordiale.

## III. La surdité profonde en Algérie : constat

- Pas de dépistage à la naissance (ni systématique ni chez les enfants à risques) ;
- Centres de dépistage précoce très rares (PEA, OE, ECO G, test au promontoires) ;
- Déficit chronique en techniciens audiométristes (audiométrie de l'enfant très peu développée) ;
- Résultat : La surdité de l'enfant est rarement diagnostiquée avant 2 ans ;
- 80 000 personnes atteintes de surdités profondes recensées par le Ministère de la Santé ;
- 14 écoles de sourds profonds sous-tutelle du Ministère de la Solidarité Nationale : 5000 Pensionnaires.

## IV. Pourquoi l'implant cochléaire?

- Parce que ni la langue des signes ni la labio-lecture ne remplace l'audition ;
- Parce que l'implant est réellement efficace ;
- Implanter un enfant de 2 ans c'est lui permettre à 6 ans de fréquenter une école ordinaire, c'est lui accorder toutes les chances pour un vrai avenir ;
- Implanter un sujet en post lingual précoce (méningite, oreillons, surdité brusque...) c'est lui rendre une fonction auditive rapidement efficace ;
- L'investissement au départ peut paraître élevé mais à l'arrivée le bénéfice est certain ;

▪ Il n'est plus question de se poser la question : est ce que l'implant est efficace, mais comment implanter le maximum de patients ?

#### **V. Besoins en implants cochléaires**

- 650 000 naissances par an = au moins 600 sourds à la naissance ;
- Les maladies infectieuses de l'enfant, continuent de provoquer des surdités ;
- Les surdités génétiques post-linguales ne sont pas exceptionnelles ;
- Les surdités brusques ;
- On estime à 700 le nombre de nouveaux cas de surdités profondes par an ;
- 95% pourraient bénéficier d'implants.

#### **VI. Combien faut-il créer de centres d'implant en Algérie?**

- L'Algérie est un grand pays : Plus de 2 million de km<sup>2</sup>, plus de 35 million d'habitants ;
- Il faut une proximité entre le centre d'implant et l'implanté ;
- Un centre d'implant, pour être performant et rentable doit prendre en charge annuellement entre 20 et 40 implants ;
- En Algérie un minimum d'une quinzaine de centres d'implants doivent être prévu ;
- Ils doivent se situer dans les régions où la population est la plus dense (Centre, Est, Ouest) ;
- Chaque centre d'implant doit être autonome et doit prendre en charge ses patients sur tous les plans.

#### **VII. Aspects socio-économiques de l'implant cochléaire en Algérie**

- Un implant = 20 000 Dollars ;
- 100 implants = 2 million de Dollars ;
- Bailleurs de fond : Ministère de la Santé Publique, Ministère de la Protection Sociale, Ministère de la Solidarité Nationale ;
- Sensibilisation nécessaire à tous les niveaux ;
- Mise en place d'un programme national d'implantation cochléaire.

#### **VIII. Recommandations**

- Initier un dépistage des enfants à risque ;
- Développer des centres d'exploration fonctionnelle auditive avec tous les moyens modernes disponibles ;
- Dynamiser la formation d'audiologistes et d'audioprothésistes ;
- Sensibiliser les pouvoirs publics sur la nécessité de faire de l'implant un moyen thérapeutique palliatif disponible ;
- Multiplier les centres d'implant ;
- Créer un Institut National de la surdité ou un Observatoire National de la surdité.

#### **Conclusion**

En conclusion, l'implant cochléaire suscite de réels espoirs ; la surdité profonde n'est plus une fatalité ou un handicap insurmontable mais une affection compatible avec un développement et une vie la plus normale possible.

Un centre d'implant existe aujourd'hui, en Algérie, il faut sa multiplication et mettre l'implant cochléaire à la portée du maximum de patients.

#### **Bibliographie**

- DJENNAOUI Djamel, *Symposium international sur l'implant cochléaire, l'expérience algérienne*, Congrès Français d'ORL, octobre, 2004.
- DJENNAOUI Djamel, 2004, *L'avenir de l'implantation cochléaire*, Journée Internationale d'implantologie, Lille, février 2004.

DJENNAOUI Djamel, *L'implantation cochléaire en Algérie et au Maghreb*, Congrès International d'Otoneurologie, Marrakech, mai 2005.  
DJENNAOUI Djamel, *L'implantation cochléaire en Algérie, état actuel et perspectives*, Congrès National d'ORL, 2006.